

**RAPPORT D'ACTIVITE
PORTANT SUR L'ANNEE 2013**

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE LA NIEVRE**

Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement de la Nièvre est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 23 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Une baisse très irrégulière des dépôts de dossiers (-5%) a été constatée alors qu'une quasi stabilité peut être constatée au niveau régional (+0,3%) et au niveau national (+1%).
Le taux de redépôts, même s'il baisse de près d'un point, est toujours élevé (43,5%) et supérieur aux moyennes régionales (40,3%) et nationales (39,2%).

Recevabilité et orientation

L'étude de la recevabilité a suivi la baisse des dépôts de dossiers et le taux d'irrecevabilité a diminué d'un point passant de 8 à 7%.
Le taux de dossiers arrêtés avant l'orientation (9,6%) est proche du régional (9,9%) et légèrement plus faible que le national (12%).
L'orientation en procédure de rétablissement personnel continue de progresser (+18,6% en un an) pour atteindre 29,5% mais reste toujours inférieure au niveau régional (31%) et national (34,7%).
De même, le taux de dossiers ayant abouti à une recommandation de rétablissement personnel par rapport aux dossiers entièrement traités a augmenté de 29,7% en un an et ressort à 21,7% contre 26,4% en région et 28,4% au niveau national.

Solutions amiables, imposées ou recommandées en application des articles L.331-7-1 et L.331-7-2 du Code de la consommation

Par rapport aux dossiers entièrement traités, la commission obtient cependant un plus fort taux de solutions amiables (31,4%) qu'au niveau régional (27,8%) ou national (27,5%). Cette prédominance est également constatée pour la part des mesures imposées ou recommandées qui représentent 31,2% contre respectivement 27,7% et 24,3%.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de plans avec mesures de report reste dans la norme avec 11,2%, identique à celui de la région et proche du national (10,7%).
A noter également une très forte augmentation (81%) du nombre de recommandations élaborées par la commission et homologuées par les juges.

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Relations de la commission et de son secrétariat
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers.**

Relations avec les tribunaux :

Le secrétariat de la commission a participé à 1 réunion de concertation avec les juges. Des contacts ou échanges informels se sont en outre déroulés tout au long de l'année, facilitant le travail et permettant de mieux comprendre les positions de chacun.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. La commission et son secrétariat ont ainsi contribué aux travaux préparatoires de 7 réunions de la CCAPEX.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Le secrétariat a assuré 8 sessions d'information, ayant rassemblé 69 travailleurs sociaux venant de différents horizons : Conseil Général, CCAS, organismes tutélaire, associations de réinsertion.

Le secrétariat de la commission a participé à 1 réunion avec la CAF qui a permis d'aboutir à la signature d'une convention afin d'optimiser le traitement des dossiers tout en allégeant fortement les échanges de courriers.

Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure :

- Augmentation du montant des dettes après la déclaration de créance et l'arrêté comptable.
- traitement des chèques émis mais non présentés au moment de la recevabilité avec incidence soit sur le découvert du compte bancaire, soit sur la création d'une nouvelle dette en cours de procédure.
- Délai trop long entre la notification de la recevabilité et l'arrêt des prélèvements sur les comptes bancaires.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées :

- De plus en plus de débiteurs à très faibles revenus ne peuvent même pas faire face à leurs charges courantes. Cela induit des dépôts successifs de dossiers, même en cas de procédure de rétablissement personnel.
- Compte tenu de l'augmentation des coûts énergétiques, il est constaté des dépôts de dossiers avec quelquefois une unique dette correspondant à la facture de régularisation. Ces organismes ont tendance à inviter les débiteurs à déposer un dossier de surendettement alors qu'il serait préférable de trouver directement un accord amiable.
- En cas de PRP, de nombreux banquiers clôturent le compte bancaire des surendettés, ce qui entraîne une nouvelle intervention de la Banque de France dans le cadre du droit au compte

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure :

- Des délais de réponses très longs ou des absences de réponses de certains créanciers entraînent des échecs de la procédure amiable. Cela génère donc des traitements plus longs des dossiers, des coûts postaux ou de personnel supplémentaires et l'intervention éventuelle de la phase judiciaire.
- Avec certains chargés de recouvrement :
 - Les créanciers ne transmettent pas toujours l'information de la recevabilité d'un dossier et la suspension des poursuites engagées n'est pas effectuée.
 - Difficulté d'obtention de réponses tant pour le montant des créances que pour la réponse aux propositions de plan pour certains créanciers qui font appel à plusieurs organismes de recouvrement.

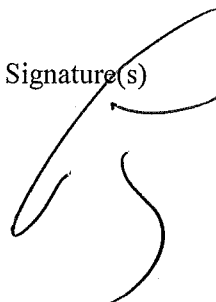
Autres difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure :

- Malgré l'élaboration de PRP, des bailleurs continuent d'exiger l'apurement de la dette pour éviter l'expulsion.
- Des notaires nous questionnent régulièrement sur la possibilité de concrétiser une opération immobilière pour des débiteurs dont le dossier est clôturé.

Date

27/02/2014

Signature(s)



Annexe n°1 du rapport d'activité
Données d'activité

	année N	année N-1	Variation N/N-1 en %
Dossiers déposés (<i>en nombre</i>)	1022	1076	-5,02
Dont proportion de redépôts (en%)	43,47	44,32	
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (<i>en nombre</i>)	977	1008	-3,08
- Dossiers recevables (1)	926	945	-2,01
- Dossiers irrecevables (A)	68	81	-16,05
Décisions d'orientation des Commissions (<i>en nombre</i>)	950	956	-0,63
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ)	280	236	18,64
- vers une procédure amiable	670	720	-6,94
Mesures de rétablissement personnel (<i>en nombre</i>) (B)	245	189	29,63
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	240	185	29,73
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	5	4	25
Phase amiable (<i>en nombre</i>)	750	714	5,04
- Plans conventionnels conclus (C)	356	400	-11
- Constats de non accord entérinés	394	314	25,48
Demandes de mise en œuvre de la phase des mesures imposées et recommandées (MIR) (<i>en nombre</i>)	353	287	23
Mesures imposées et recommandées élaborées par les Commissions (<i>en nombre</i>) (D)	354	280	26,43
- Mesures imposées élaborées	198	130	52,31
dont mesures de suspension d'exigibilité	115	67	71,64
Mesures recommandées élaborées	156	150	4
Dossiers clôturés toutes phases (<i>en nombre</i>) (E)	106	106	0
Dossiers traités par les Commissions (<i>en nombre</i>) (A+B+C+D+E)	1133	1065	6,38
Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (<i>en nombre</i>)	27	22	22,73
Recommandations homologuées par les juges (<i>en nombre</i>)	409	226	80,97

Structure de décision de la commission

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en% des dossiers traités)	9.62	9.93	11.98
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	21.71	26.36	28.40
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	31.42	27.77	27.50
Part des mesures imposées ou recommandées (en% des dossiers traités)	31.24	27.66	24.35
Divers dont clôtures après orientation ou dossiers déclarés irrecevables par le juge (en% des dossiers traités)	6	8.28	7.77
Données complémentaires sur les décisions de recevabilité et d'orientation			
Proportion de dossiers examinés pour recevabilité et déclarés irrecevables(en%)	6.96	5.62	7.71

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Année 2013 - données de la commission

Type de dettes	Encours des dettes en millions €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyens de dettes en unité
Dettes financières	30.5	857	4 377	82.9	35 641	92.5	5.1
Dont Autres dettes financières	0.7	585	780	1.9	1 222	63.2	1.3
Dont Dettes financières consommation	17.2	779	3 303	46.7	22 078	84.1	4.2
Dont Dettes financières immobilières	12.6	157	294	34.3	80 447	16.9	1.9
Dettes de charges courantes	2.9	746	3 159	7.9	3 975	80.6	4.2
Autres dettes	3.4	526	1 190	9.2	6 467	56.8	2.3
Endettement global	36.8	926	8 726	100	39 780	100	9.4

Année 2013 - données de la région

Type de dettes	Encours des dettes en millions €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyens de dettes en unité
Dettes financières	205.8	5 834	29 325	81.6	35 269	92.7	5
Dont Autres dettes financières	5,2	3 877	5 071	2,1	1 336	61.6	1.3
Dont Dettes financières consommation	113.6	5 322	22 423	45	21 342	84.6	4.2
Dont Dettes financières immobilières	87	962	1 831	34.5	90 434	15.3	1,9
Dettes de charges courantes	24.3	5 102	20 730	9.7	4 773	81.1	4.1
Autres dettes	22.1	3 529	8 285	8.7	6 255	56.1	2,4
Endettement global	252.2	6 292	58 340	100	40 081	100	9.3